

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 23 mai 2023

### Mise à jour du téléphone MOTOROLA EDGE à la suite d'un dépassement de la valeur limite de DAS

**L'Agence nationale des fréquences (ANFR) prend acte de la mise à jour par la société MOTOROLA du téléphone portable MOTOROLA EDGE, afin de respecter la valeur limite de DAS localisé « tronc ».**

Dans le cadre de ses missions de surveillance du marché des équipements radioélectriques et du contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, l'ANFR a contrôlé les débits d'absorption spécifique (DAS) du téléphone MOTOROLA EDGE. Le DAS permet de quantifier l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques et absorbée par le corps humain.

Des mesures ont été réalisées auprès d'un laboratoire accrédité afin de vérifier la conformité de ce téléphone aux exigences européennes concernant le DAS. Ces exigences impliquent que les terminaux soient évalués au contact du corps pour le DAS localisé « membre » et à une distance de 5 mm pour le DAS localisé « tronc ». Ils doivent également respecter les valeurs limites réglementaires de 4 W/kg pour le DAS localisé « membre » et 2 W/kg pour le DAS localisé « tronc ». Les mesures de l'ANFR ont révélé des valeurs dépassant ces limites.

En application de l'article L43 II bis du code des postes et des communications électroniques, l'ANFR a mis en demeure la société MOTOROLA, responsable de la mise sur le marché de ce téléphone, de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin aux non-conformités constatées sur les équipements actuellement sur le marché ainsi que ceux déjà commercialisés.

La société MOTOROLA a pris la décision de réduire la puissance de ses terminaux via une mise à jour logicielle. Le contrôle par l'ANFR de l'efficacité des mesures correctives a néanmoins mis en évidence une persistance de la non-conformité.

En conséquence, la société MOTOROLA a procédé au développement d'une seconde mise à jour logicielle pour mettre fin aux non-conformités constatées.

L'ANFR a également sanctionné la société MOTOROLA par une amende administrative d'un montant de 7 500€.

Ces évolutions permettent de rendre le DAS localisé « tronc » conforme à la limite réglementaire de 2 W/kg. La mise à jour est automatiquement diffusée aux téléphones correspondants, dès lors qu'ils sont connectés à un réseau de données (réseau mobile ou WiFi).

#### Téléphone Motorola Edge (XT2063-3 MC351)

	Valeur initiale	Valeur première mise à jour	Valeur seconde mise à jour
Version du système	QPD30.70-43-2	RPD531.Q4U-39-26-14-9	RPDS31.Q4U-39-26-14-10-1
DAS « tête » mesuré			
DAS « tronc » mesuré	2,12 W/kg	2,24 W/kg	1,5 W/kg
DAS « membre » mesuré	2,82 W/kg		

**L'ANFR invite les propriétaires de ces téléphones à vérifier qu'ils ont été mis à jour. Si ce n'est pas le cas, une mise à jour manuelle est à effectuer.**

Retrouvez l'ensemble des mesures de DAS des téléphones réalisées par l'ANFR en open data sur notre site:  
<https://data.anfr.fr>

Pour plus d'information :

- [Présentation du DAS : infographies, vidéos](#)
- [la vidéo illustrant la méthode utilisée par les laboratoires accrédités pour mesurer le DAS](#)

Contact presse ANFR :  
presse@anfr.fr